Fiche d'inscription individuelle 2021-2022

Natation Course

☐ *première inscription* ☐ *réinscription* ☐ *Transfert* ☐ *Certificat médical*

Cadre réservé à l'administration

Nom de l'éducateur :

N° de licence :

AVENIR		JEUNES /Juniors /Séniors	
Lun 19h - 20h30 Jeudi 19h - 20h30 Samdi 14h - 15h30		Lun 19h - 21h00 Mar 18h30-20h00 Mer 19h –21h00 Jeu 19h - 21h00 Ven 19h - 21h00 Sam 14h– 16h	

Le dossier doit être complet avec certificat médical , règlement, 1 photo

⚠ **La cotisation ne donne pas lieu à unquelconque remboursement**

Coller une photo

Nom **Prénom:**

Date de naissance: **Sexe:** **Nationalité:**

Nom des parents si différent du nom de l'enfant

Adresse E Mail:

Adresse postale **(si nécessaire précisez chez Monsieur ou Madame)**

Rue

CP: **Ville:**

Tel. Privé: _____ **Tel. Portable:** _____

TARIFS ADHESION ANNUELLE *Les tarifs dégressifs concernent uniquement les personnes de la même famille (parents et enfants)*

A remplir avec l'administration du club

Catégories Natation sportive	Cotisation Annuelle	Licence 2011 et +	Licence 2010 et -	*2ème inscription de la famille*	*3ème inscription de la famille*	**TOTAL (cours + licence –réduction)**
Avenirs (10 ans et - fille / 11 ans et—garçon) Jeunes (11-13 ans fille / 12 –14 ans garçon)	240 €	+ 34 €	+ 50 €	**- 20 €**	**- 10 €**	
Juniors (14-17 ans fille / 15-18 ans garçon) Séniors (18 ans et + fille /19 ans et + garçon)	260 €		+ 50 €	**- 20 €**	**- 10 €**	

Mode de Règlement:

☐ Chèques *(nb de chèques)*

Maximum 3 chèques

Échéance : Septembre / Octobre / novembre

☐ Espèces

Nom du payeur	*banque*	*N° du cheque*	*Mois d'encaissement*	*Valeur*

STAGES : La cotisation n'inclut pas les stages. Une participation sera demandée à chaque stagiaire

MATERIEL OBLIGATOIRE: Maillot de bain une pièce, bonnet et lunettes *(obligatoire pour tous)*

CHARTE DE L'ASSOCIATION :

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de l'association et l'accepter. (voir au verso)

DROIT A L'IMAGE:

j'autorise l'Association ASCE les Dauphins à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles moi ou mon enfant pourrais apparaître lors des entraînements et manifestations sportives ou festives de l'association

EN CAS D'ACCIDENT:

PREVENIR : *(Nom et prénom)* _____ ***Téléphone)***_____

J'autorise les responsables de la section dont je suis adhérent (ou dont mon enfant est adhérent) à prendre, en cas d'accident toutes les mesures nécessaires,.

Fait à Corbeil-Essonnes le : **Nom et Signature de l'adhérent ou de son représentant légal**

A.S.C.E. LES DAUPHINS – 49 rue du Bas Coudray 91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. 09 80 87 92 80 – Mail. ascelesdauphins91@free.fr —Site internet : https://www.lesdauphinsasce91.fr

CHARTE DE L'ASSOCIATION

MODALITES D'ADHESION

Procédure d'inscription

L'inscription ou la réinscription à l'A.S.C.E les Dauphins et la participation aux activités, entraînements et compétitions, est conditionnée par le dépôt d'un dossier d'adhésion complet, ainsi qu'au règlement de la cotisation annuelle.

Ce dossier peut être retiré au bureau de l'ASCE les Dauphins ou téléchargé sur le site de l'association—https://www.lesdauphinsasce91.fr

⚠ La cotisation ne donne pas lieu à unquelconque remboursement

Pièces à fournir

Le dossier d'adhésion dûment complété

1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité désirée de moins de trois mois (ou le questionnaire de santé)

Le règlement de la cotisation annuelle

Une enveloppe timbrée

1 photo d'identité récente

Le formulaire de la FFN : feuille de renseignements et assurance

Toutes ces pièces doivent être impérativement remises à l'administration du club avant le premier entraînement.

La cotisation

La cotisation est annuelle. Son montant est défini par le comité directeur et voté lors de l'assemblée générale, elle diffère en fonction de l'activité et du statut de l'adhérent. Aucun remboursement de cotisation n'est consenti par l'A.S.C.E les Dauphins.

La licence FFN est obligatoire pour toutes les activités et en sus du prix de l'adhésion.

FONCTIONNEMENT SPORTIF

Saison sportive

En principe, la saison sportive débute mi- septembre et se clôture mi-juin.

Le Club ne peut être tenu responsable pour toutes annulations de cours dû : aux problèmes techniques, grèves, travaux, vidanges des bassins, évènements sportives, crise sanitaire, ... au stade nautique Gabriel Menut.

Aucun remboursement ne sera consenti (total ou partiel).

Compétitions et Stages

L'inscription aux activités du pôle compétition implique un minimum d'assiduité aux entraînements et aux compétitions de la part des adhérents.

Les adhérents des groupes compétitions doivent prévoir l'achat de tenues de compétitions et la participation aux frais de déplacement éventuels lors des compétitions durant toute la saison sportive.

Les amendes (forfaits) pour non présentation aux compétitions/meeting sont à la charge des familles.

VIE DE L'ASSOCIATION

Comportement des adhérents et des familles

Les adhérents de l'A.S.C.E les Dauphins et leurs familles représentent l'association lorsqu'ils participent aux diverses manifestations sportives. A ce titre, ils doivent en toute circonstance promouvoir les valeurs du sport, respecter les personnels et les règlements internes du stade nautique Gabriel Menut ainsi que ceux des autres établissements fréquentés.

Comportement dans les vestiaires

* L'accès aux vestiaires se fait uniquement après avoir enlevé ses chaussures
* Seuls les parents des jeunes enfants, peuvent être autorisés à accéder aux vestiaires pour les aider à se changer et devrontimpérativement se déchausser.
* Il est strictement interdit d'être nu dans les couloirs des vestiaires et dans les douches
* L'utilisation des vestiaires individuels ou collectifs est impératif pour se changer

Comportement sur le bord des bassins et dans les tribunes

* Les tribunes sont ouvertes aux parents et/ou accompagnateurs,sauf si la direction de la piscine l'interdit (dans ce cas le Club vous adressera une communication).
* L'accès sur le bord des bassins est uniquement réservé aux adhérents, entraîneurs et compétiteurs
* Il est formellement interdit de courir et de chahuter sur le bord des bassins et dans les tribunes
* A l'issue de leur entraînement ou de leur cours les adhérents doivent regagner les vestiaires sans s'attarder dans les autresbassins

Obligations et devoirs des parents et des adhérents

* Tous les adhérents doivent respecter et n'occasionner aucune gêne pour les autres activités et associations partageant les infrastructures d'entraînement
* Tous les adhérents doivent impérativement respecter les jours et horaires d'entraînements qui leur sont indiqués à l'inscription
* Les parents ou représentants légaux des adhérents mineurs doivent veiller à leur présence aux entraînements et aux compétitions. L'association décline